

**Accident,
maladie ?
Repartez
du bon pied !**

Groupama
**Assurance
Main d'oeuvre
de remplacement**

En partenariat avec



Christine, éleveuse de vaches laitières, en arrêt de travail témoigne : « Avec l'assurance Main d'œuvre de remplacement, j'ai pu maintenir l'activité de l'exploitation ».

Groupama et la Fédération Nationale des Services de Remplacement ont mis en place un partenariat pour développer cette garantie Main d'œuvre de remplacement.

■ En quoi consiste cette Garantie ?

Cette assurance prend en charge l'essentiel des frais de main d'œuvre salariée engagés à l'occasion du remplacement du chef d'exploitation, ou de celui des membres de sa famille participant aux travaux de l'exploitation.

■ Comment ça fonctionne ?

Le Service de Remplacement : il est l'employeur de l'agent mis à la disposition de l'exploitant et il prend en charge l'ensemble des démarches administratives.

En adhérant au Service de Remplacement, **l'exploitant** peut souscrire le contrat d'assurance collectif de Groupama signé en partenariat avec le Service de Remplacement.

■ Comment bénéficier de ce service ?

En contactant un conseiller Groupama ou le service de Remplacement de votre département.



bon à savoir
L'assurance Main d'œuvre de remplacement, combinée avec un contrat de prévoyance individuelle et notamment une garantie « Arrêt de travail », offre une protection optimale à l'exploitant.



www.groupama.fr & www.fnsr.fr